



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 044

Séance du 22 octobre 2025

PISCINE INTERCOMMUNALE AQUASUD – REMPLACEMENT DES DISPOSITIFS D'ECLAIRAGE DES BASSINS

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 octobre à 10 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 14 octobre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX

M Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Dans le cadre de la politique de maîtrise des dépenses énergétiques et d'amélioration de la performance des installations, il est nécessaire de procéder au remplacement des dispositifs d'éclairage des bassins.

En effet, les systèmes actuellement en place reposent sur 16 spots à iodure métallique (éclairage blanc) et 16 spots au sodium (éclairage jaune). Ces équipements, installés depuis l'origine, se révèlent aujourd'hui fortement énergivores, coûteux à l'entretien et ne répondent plus pleinement aux exigences actuelles de sécurité.

À ce jour, seuls 3 éclairages à iodure et 14 éclairages sodium restent fonctionnels. Cette situation engendre un déficit d'éclairage notable, susceptible de compromettre la sécurité des usagers et d'affecter la qualité de la surveillance assurée par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS), notamment à l'approche de la période hivernale durant laquelle la luminosité naturelle est réduite.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20251022-2025_B_044-

Éléments d'appréciation

Afin d'assurer un éclairage optimal tout en poursuivant les objectifs de réduction de la consommation énergétique, il est proposé de remplacer les installations existantes par 16 projecteurs à technologie allogène-LED, avec suppression d'un projecteur sur deux pour rationaliser le dispositif.

Cette solution permettra :

- une réduction significative de la consommation énergétique,
- une amélioration de la qualité lumineuse pour la surveillance des bassins,
- une diminution des coûts de maintenance,
- et une meilleure durabilité du matériel installé.

AEL est la seule entreprise qui propose la pose des équipements. Cette opération nécessite la fermeture de l'établissement ainsi que le passage d'une nacelle pour intervenir sur les éclairages en hauteur.

L'entreprise a indiqué pouvoir intervenir en semaine 50, période correspondant à la vidange du bassin, ce qui permettrait une planification optimale des travaux sans gêne supplémentaire pour le public.

Éléments financiers

Ces travaux ont été inscrits au budget 2025 et font l'objet d'un devis établi par l'entreprise AEL pour un montant de 20 277,60 € TTC.

Compte tenu de l'urgence de la situation, du caractère indispensable du bon éclairage pour la sécurité des usagers et de la cohérence du projet avec la démarche d'économies d'énergie, il est demandé de valider le devis de l'entreprise AEL pour la réalisation des travaux de remplacement des éclairages des bassins.

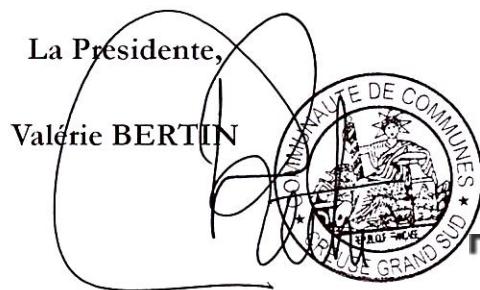
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise AEL pour la réalisation des travaux de remplacement des éclairages des bassins pour un montant de **20 277,60 € TTC**,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le devis relatif à cette prestation.

Ainsi fait et délibéré le 22 octobre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20251022-2025_B_044-